

Réunion du 3 septembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean-Laurent VONAU

**N° CP/2012/572 - Equipements culturels et muséographie - 3223  
Attribution de subventions relatives à la politique  
muséographique**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC), une subvention d'un montant maximum de 80 000 € au titre de la Conservation des musées du Parc ; le versement de cette subvention interviendra selon les modalités définies dans la convention d'objectifs 2010-2012 approuvée par délibération du Conseil Général n° CG/2009/68 du 26 octobre 2009

- à la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre, une subvention de 30 773 € pour la programmation culturelle 2012 du Centre d'interprétation du patrimoine du Château du Lichtenberg, dont 29 873 € au titre des dépenses de fonctionnement et 900 € au titre des dépenses d'investissement ; le versement de ces subventions interviendra sur présentation et au prorata des pièces justificatives certifiées par le Comptable public attestant des opérations, et sur présentation du bilan financier et d'un rapport d'activité

- à la commune de DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL, une subvention de 2 243,97 € représentant 10 % du coût subventionnable HT des travaux de rénovation du musée ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation et au prorata des pièces justificatives certifiées par le Comptable public attestant de l'opération, et sur présentation du bilan financier

- à la ville de HAGUENAU, une subvention de 4 000 € au titre de la participation au financement d'une exposition ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation et au prorata des pièces justificatives certifiées par le Comptable public attestant de l'opération, et sur présentation du bilan financier et d'un rapport d'activité

- à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS), une subvention de 5 900 € pour l'acquisition d'alsatiques anciens.

Elle approuve par ailleurs la convention-cadre 2012-2014 à intervenir entre la BNUS et le Département, et autorise son président à signer cette convention.

Le versement de la subvention interviendra alors conformément aux modalités de paiement prévues dans cette convention.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120903-69582-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 14/09/12